

**FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024**



FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR
ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets disponibles pour les prestations	4
État des flux de trésorerie	5
Notes sur les états financiers	6 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ADMINISTRATEURS DE FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

Opinion qualifiée

Nous avons vérifié les états financiers du Fonds fiduciaire d'invalidité de la section locale 2002 d'Unifor (le "Fonds fiduciaire"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2024, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des effets de la question décrite dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire au 31 mai 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Base de l'opinion avec réserve

L'étendue de notre audit ne s'est pas étendue à l'examen des registres de paie des employeurs cotisants. En conséquence, notre vérification des recettes provenant des cotisations s'est limitée à une comparaison, par sondage, des recettes enregistrées par le Fonds avec les déclarations de cotisations des employeurs et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires aux recettes provenant des cotisations, à l'augmentation (diminution) nette de l'actif net disponible pour les prestations, à l'actif et à l'actif net disponible pour les prestations.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds fiduciaire conformément aux règles de déontologie applicables à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités des administrateurs et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

Les administrateurs sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les fiduciaires sont responsables de l'évaluation de la capacité du Fonds fiduciaire à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions liées à la continuité de l'exploitation et de l'utilisation du principe de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds fiduciaire ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière du Fonds fiduciaire.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (suite)

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada permette toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers. Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées à u x circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds fiduciaire.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par les fiduciaires du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds fiduciaire à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le Fonds fiduciaire à ne plus être en situation de continuité d'exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.
- Obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des activités commerciales au sein du Fonds fiduciaire afin d'exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

Concord, Ontario
8 octobre, 2024

Resnick Partnership LLP

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREÉS
COMPTABLES PUBLICS AGRÉÉS

FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 31 MAI, 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
Argent liquide	636,679	70,001
Contributions à recevoir (Note 3)	373,592	357,238
Remboursement de la TVH à recevoir	28,859	28,006
Investissements (Note 4)	2,276,263	2,023,360
Charges payées d'avance	7,485	9,195
	3,322,878	2,487,800
PASSIF		
Dettes et charges à payer	69,595	72,223
Primes à payer	<u>621,513</u>	<u>608,418</u>
	691,108	680,641
ACTIFS NETS DISPONIBLES POUR LES PRESTATIONS	2,631,770	1,807,159

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Voir les notes d'accompagnement

**FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2024

	2024	2023
	\$	\$
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Contributions (Note 5)	8,870,147	8,019,209
Gain/(perte) non réalisé(e) sur les investissements	128,097	(163,831)
Revenus d'intérêts et de dividendes	122,804	109,177
Remboursement de la TVH	8,864	16,515
Gain de change	2,003	6,677
(Perte) réalisée sur la vente d'investissements	-	(1,367)
	<u>9,131,915</u>	<u>7,986,380</u>
DIMINUTION DES ACTIFS NETS		
BÉNÉFICES		
Coût des primes	<u>7,469,420</u>	<u>7,233,497</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION DU RÉGIME		
Administration (Note 6)	685,652	617,349
Sessions d'information	15,723	45,084
Réunion et conférence	94,555	89,671
Bureau et généralités	564	824
Honoraires professionnels (Note 6)	32,205	14,867
Assurance fiduciaire	<u>9,185</u>	<u>8,748</u>
	<u>837,884</u>	<u>776,543</u>
	<u>8,307,304</u>	<u>8,010,040</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ACTIFS NETS DISPONIBLES POUR LES PRESTATIONS	824,611	(23,660)
LES ACTIFS NETS DISPONIBLES POUR LES PRESTATIONS, DÉBUT DE L'ANNÉE	1,807,159	1,830,819
LES ACTIFS NETS DISPONIBLES POUR LES PRESTATIONS, FIN D'EXERCICE	2,631,770	1,807,159

Voir les notes d'accompagnement

**FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2024

	2024	2023
	\$	\$
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE (UTILISÉE) PAR :		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) nette des actifs nets disponibles pour les prestations	<u>824,611</u>	<u>(23,660)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Contributions et autres créances	(16,354)	(48,881)
Remboursement de la TVH à recevoir	(852)	(8,037)
Charges payées d'avance	1,710	(9,195)
Dettes et charges à payer	(2,628)	(30,059)
Primes à payer	<u>13,094</u>	<u>(313,443)</u>
	<u>(5,030)</u>	<u>(409,615)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) des investissements	<u>(252,903)</u>	<u>239,143</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	566,678	(194,132)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	70,001	264,133
TRÉSORERIE, FIN DE L'ANNÉE	<u>636,679</u>	<u>70,001</u>

Voir les notes d'accompagnement

FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024

1. OBJECTIF DU FONDS

Le fonds fiduciaire d'invalidité de la section locale 2002 d'Unifor (le "fonds fiduciaire") a été créé pour fournir des prestations d'invalidité à court et à long terme aux membres éligibles de la section locale 2002 d'Unifor.

Les employés permanents à temps plein et à temps partiel qui relèvent de la convention collective de la section locale 2002 d'Unifor sont couverts dès leur premier jour d'emploi. La liste des membres éligibles est mise à jour mensuellement selon les indications des employeurs.

Conformément à sa Déclaration de renseignements et de revenus des fiduciaires - T3 2021, le Fonds a choisi, dans le formulaire prescrit, de devenir une fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés (" FSSBE ") réputée à compter du 1er janvier 2021. Par conséquent, depuis le 1er janvier 2021, le Fonds a déposé sa Déclaration de renseignements et de revenus des fiduciaires T3 à titre de fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés. Par conséquent, le revenu net de placement gagné par le Fonds est assujéti à l'impôt sur le revenu dans la mesure où le revenu de placement dépasse les dépenses admissibles. Pour l'année en cours, les déductions ont été suffisantes pour qu'il n'y ait pas d'impôt à payer.

Les prestations effectives, y compris les conditions et les limitations y afférentes, sont régies par les dispositions du Fonds et il convient de se référer au Fonds pour obtenir des informations plus détaillées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite de la partie IV du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Conformément au chapitre 4600, les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel de CPA Canada ont été choisies pour les conventions comptables qui ne se rapportent pas au portefeuille de placements, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

(a) Base comptable :

Ces états financiers ne présentent que l'actif et le passif sous le contrôle des administrateurs et leurs variations. Toutes les augmentations et (diminutions) de l'actif net sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les recettes de la contribution sont comptabilisées sur la base des heures comptables indiquées dans la note 2(c).

(b) Investissements :

Les investissements du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des liquidités et des investissements à court terme est proche du coût plus les intérêts courus en raison de leur nature à court terme. La juste valeur de tous les autres investissements est basée sur les cours de clôture du marché. Le Fonds a adopté la *norme internationale d'information financière (IFRS) 13* en ce qui concerne l'évaluation de la juste valeur de ses investissements.

Les dividendes sont comptabilisés à la date de détachement du dividende et les intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont perçus.

La plus-value (moins-value) réalisée sur la vente d'investissements est déterminée par l'excédent (l'insuffisance) du produit sur le coût moyen de l'investissement vendu.

FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

La plus-value (moins-value) non réalisée sur les investissements représente la plus-value (moins-value) non réalisée de la juste valeur des investissements détenus à la fin de l'année, moins la plus-value (moins-value) non réalisée correspondante à la fin de l'année précédente.

(c) Contributions :

Les cotisations sont comptabilisées sur la base des revenus déclarés par les employeurs. Les membres paient 100 % des cotisations déclarées.

(d) Instruments financiers :

Évaluation des instruments financiers

Le Fonds évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Par la suite, il évalue tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des variations de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les liquidités et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations. Toute perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise jusqu'à concurrence du montant cumulé de la dépréciation antérieure. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations.

(e) Incertitude de l'estimation :

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs ont recours à un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des augmentations et des diminutions de l'actif net. Les estimations significatives utilisées dans la préparation de ces états financiers comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer. Les résultats réels sont susceptibles de différer des jugements, estimations et hypothèses formulés par les administrateurs, et seront rarement égaux aux résultats estimés.

FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024

3. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR	2024	2023
	\$	\$
Contributions d'Air Canada	355,538	334,746
Contributions syndicales	-	1,785
Contributions de CLS Catering Services Ltd.	18,054	20,524
Dépôt des membres individuels	-	183
	<u>373,592</u>	<u>357,238</u>

4. INVESTISSEMENTS

Les placements sont détenus par Gestion privée CIBC Wood Gundy.

(a) Résumé des investissements :

Les investissements se composent des éléments suivants :

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Valeur du marché</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur du marché</u>
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	671	671	919	919
Revenu fixe	628,800	629,325	695,712	695,175
Actions	855,652	812,115	1,602,731	1,261,110
Fonds mutuels/ségrégués	68,443	74,712	63,192	66,156
Principal at risk notes	<u>933,795</u>	<u>759,440</u>	-	-
	<u>2,487,361</u>	<u>2,276,263</u>	<u>2,362,554</u>	<u>2,023,360</u>

(b) Rapprochement entre la valeur comptable et la valeur de marché au début et à la fin de l'exercice :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	2,362,554	3,015,590
Cotisations (retraits) au cours de l'année	-	(767,523)
Revenus d'intérêts et de dividendes	122,804	109,177
(Perte) réalisée sur la vente d'investissements	-	(1,367)
Gain de change	<u>2,003</u>	<u>6,677</u>
Valeur comptable du fonds à la fin de l'année	2,487,361	2,362,554
Réévaluation (réduction) à la valeur de marché	<u>(211,098)</u>	<u>(339,195)</u>
Valeur de marché en fin d'année	<u>2,276,263</u>	<u>2,023,359</u>

FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024

5. CONTRIBUTIONS	2024	2023
	\$	\$
Contributions d'Air Canada	8,674,185	7,789,150
Contributions syndicales	25,819	21,928
Contributions de CLS Catering Services Ltd.	169,676	205,194
Dépôt des membres individuels	<u>467</u>	<u>2,937</u>
	<u>8,870,147</u>	<u>8,019,209</u>

6 FRAIS ET COMMISSIONS	2024	2023
	\$	\$
<u>Bénéficiaire</u>		
<u>Objet</u>		
<u>Frais d'administration :</u>		
Conseil canadien en matière d'avantages sociaux Group Ltd.	<u>685,652</u>	<u>617,349</u>
	Administration	
<u>Frais professionnels :</u>		
BDO Canada LLP Audit	-	1,872
Resnick Partnership LLP Audit	12,995	12,995
Koskie Minsky LLP	<u>19,210</u>	<u>-</u>
	<u>32,205</u>	<u>14,867</u>

7. GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Le Fonds considère que son capital est son actif net disponible pour le service des prestations. L'objectif du Fonds en matière de gestion du capital est d'accumuler des fonds pour fournir des prestations aux affiliés du Fonds. La capacité du Fonds à atteindre cet objectif est affectée par les contributions négociées dans la convention collective et par le rendement des actifs d'investissement du Fonds.

Il n'y a pas eu de changement dans ce que le Fonds considère comme son capital et il n'y a pas eu de changement significatif dans les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital du Fonds au cours de l'année.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes au mode de présentation actuel. L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net disponible pour le service des prestations, présentée précédemment, n'a pas changé en raison de ce reclassement.

FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Exposition au risque et gestion des instruments financiers

Le Fonds est exposé à divers risques liés à son portefeuille d'investissement, composé d'actifs d'investissement. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

La gestion des risques du Fonds est coordonnée par le conseil d'administration avec le gestionnaire d'investissement et se concentre sur la sécurisation active des flux de trésorerie à court et moyen terme du Fonds en garantissant une liquidité appropriée.

Le Fonds ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives et ne vend pas d'options. Les risques financiers les plus importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-dessous.

(b) Risque de marché :

Le Fonds est exposé au risque de marché par l'utilisation d'instruments financiers et plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et à certains autres risques de prix, qui résultent de ses activités d'investissement.

(i) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché des actifs et des passifs du Fonds. La valeur des actifs du Fonds est affectée par les variations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels. Pour gérer correctement le risque de taux d'intérêt du Fonds, des lignes directrices appropriées sur la pondération et la durée des investissements sont établies et contrôlées.

(ii) Autres risques de prix :

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles résultant des taux d'intérêt, que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel de son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché.

Tous les investissements présentent un risque de perte de capital. Les placements détenus par le Fonds sont susceptibles de présenter un autre risque de prix découlant des incertitudes quant aux prix futurs des placements. Le risque maximum résultant des investissements est déterminé par la juste valeur de ces instruments, qui s'élève à 2 276 263 \$ au 31 mai 2024 (31 mai 2023 - 2 023 360 \$). Une variation de un pour cent (1 %) du risque de marché (en maintenant toutes les variables constantes) aura une incidence d'environ 22 763 \$ (31 mai 2023 - 20 234 \$) sur la juste valeur de ces placements.

De l'avis des administrateurs, l'exposition du Fonds au risque de marché est faible, non significative et inchangée par rapport à l'année précédente.

FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation contractée avec le Fonds. Le risque de défaillance sur les transactions portant sur des titres cotés en bourse est considéré comme minime, car la transaction échouera si l'une des parties à la transaction ne remplit pas son obligation. Bien que le Fonds puisse être exposé au risque de crédit en ce qui concerne les contributions à recevoir, il gère ce risque en surveillant étroitement les contributeurs en retard et en veillant à ce que les contributions en retard et les déviations soient poursuivies. De l'avis des administrateurs, l'exposition du Fonds au risque de crédit est faible, non significative et inchangée par rapport à l'année précédente.

(d) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le conseil d'administration estime que les flux de trésorerie générés par ses actifs d'investissement seront suffisants pour couvrir ses dépenses d'exploitation normales. Le Fonds surveille les flux de trésorerie afin de s'assurer que les liquidités disponibles sont suffisantes pour faire face aux dépenses prévues et aux autres obligations financières.

Tous les passifs financiers figurant dans l'état de la situation financière ont une date d'échéance inférieure à un an. Les actifs du Fonds sont investis dans des titres négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement cédés en cas de besoin de liquidités.

De l'avis des administrateurs, le risque de liquidité auquel est exposé le Fonds est faible et non significatif et reste inchangé par rapport à l'année précédente.

(e) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Fonds réduit son exposition au risque de change en surveillant attentivement les taux de change sur les obligations qui lui sont faites et en maintenant des soldes de devises suffisants sur les comptes de trésorerie de son courtier pour s'acquitter de ses obligations en devises. Le Fonds n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer son risque de change. De l'avis des administrateurs, l'exposition du Fonds au risque de change est faible, non significative et inchangée par rapport à l'année précédente.

(f) Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers :

La hiérarchie de la juste valeur regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux en fonction de l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

FONDS D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE
2002 DE L'UNIFOR
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2024

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : Données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix) ; et

Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé sur la base du niveau le plus bas de données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont regroupés dans la hiérarchie de la juste valeur comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mai 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Argent liquide	\$ 636,679	\$ -	\$ -	\$ 636,679
Investissements	<u>2,276,263</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2,276,263</u>
	<u>\$ 2,912,942</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 2,912,942</u>

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mai 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Argent liquide	\$ 70,001	\$ -	\$ -	\$ 70,001
Investissements	<u>2,023,360</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2,023,360</u>
	<u>\$ 2,093,361</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 2,093,361</u>

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur sont inchangées par rapport à la période précédente.